

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Séance du 09 décembre 2014 14h15 à Marseille (Salle du Conseil)

PV approuvé par le conseil d'administration En sa séance du 27 janvier 2015



		-			
Ft2	ION	•	prése	nte	
Lta	1611		DIESE	1113	

aient présents :	Collège A	
ľ	M. Yvon BERLAND, Président de l'Université	
	M. Marc PENA	
	M. Jean-Paul CAVERNI	
	Mme Elisabeth GUAZZELLI	
	M. Jean-Paul MOATTI	
	M. Michel PROVANSAL	
	Collège B	
	M. Olivier KERAMIDAS	
	Mme Caroline MAURIAT	
*	M. Nicolas MORALES	
	Mme Agnès TREBUCHON	
	Collège « BIATSS »	
	M. Bernard BOURSON	
	Mme Sabine NAPIERALA	
	M. Georges RELJIC	
	Collège Usagers	
	M. Renaud ARGENCE	
	M. Tom OROFFINO	
	Mme Emma LE MAOUT	
-	Mme Roxane ORTS	
	M. Antoine TICHADOU	
	Les personnalités extérieures	

Etaient représentés :

M. Didier LAUSSEL	A donné pouvoir à M. PENA
Mme Marie-Laure ROCCA SERRA	A donné pouvoir à M. KERAMIDAS
M. Jean-David CIOT	Représenté pr Mme AUGER
M. Bernard MOREL	A donné pouvoir à M. CAVERNI
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à M. PENA
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. BERLAND
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à M. KERAMIDAS
M. Jean-Jacques ROMATET	A donné pouvoir à M. CAVERNI

M. Jean-François BIGAY

Etaient absents sans représentation :

27 membres présents ou représentés	



Etaient présents:

		THE REAL PROPERTY.					
- B/II	OF	nn	res	do	-	20	
8-8				uc			

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER	***
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ	

Invités permanents

Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Paul BONY	
Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Philippe POTIER	
Vice-président Formation	M. Thierry PAUL	
Vice-présidente Etudiante	Mme Marie DELFINO	
Vice-Président Relations Internationales	Mme Sylvie DAVIET	
Vice-président Système d'information	M. Gérard SOULA	
Vice-président Développement Durable	Mme Mariane DOMEIZEL	
Vice-président Système d'information	M. Gérard SOULA	
Administrateur provisoire SCD	M. Johann BERTI	

Invités permanents extérieurs

Représentant M. le Recteur	Représenté par M. Serge SOUQ
Délégué régional CNRS	Représenté par Mme Bernadette BEURTON
Délégué régional INSERM	M. Dominique NOBILE

Invités permanents : Directeurs de composantes

UFR Economie et gestion	M. Pierre GRANIER		
UFR ALLSH	M. Pierre-Yves GILLES		
UFR Pharmacie	Mme Françoise DIGNAT-GEORGE		
UFR Sciences	M. Jean-Marc PONS		
UFR Droit et Science Politique	M. Philippe BONFILS		
IUT d'Aix-Marseille	Mme Sophie LENGRAND-JACOULET		
Polytech Marseille	M. Philippe DUMAS		
MMSH	Mme Sophie BOUFFIER	2960	

Invités exceptionnels

Madame Laurence SORRET, Directrice des Ressources Humaines Madame Brigitte CARPENTIER, Directrice des Affaires Financières



Le Président ouvre la séance à 14h20.

I / Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2014

Le procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées par Madame Mauriat et Monsieur Bourson.

II/ Actualités

1/ Prise de fonction de M. Jean-Philippe Potier

Le Président informe les membres du conseil d'administration que M. Jean-Philippe Potier a pris ses fonctions de Directeur Général des Services Adjoint le 8 décembre 2014.

2/ Arrêté portant interdiction d'accès aux locaux d'Aix-Marseille Université

Le Président fait part d'une interdiction d'accès aux locaux de l'établissement prononcée à l'encontre de Madame YABLOKOFF Douchka, étudiante en L1 mention Arts Plastiques au sein de l'UFR ALLSH, pour une durée de 30 jours à compter du 1^{er} décembre 2014. Madame YABLOKOFF Douchka a manifesté une attitude agressive à différents égards, a proféré des propos insultants et a agressé physiquement un enseignant.

3/ Elections au Comité Technique de l'établissement

Le Président rappelle que les élections au Comité Technique (CT) se sont déroulées le 4 décembre dernier.

Il indique que les représentants se répartissent les sièges ainsi :

- SNPTES 3 sièges
- FNEC-FO 2 sièges
- CGT FERC Sup SNTRS 2 sièges
- FSU 1 siège
- SGEN CFDT 1 siège
- UNSA EDUCATION 1 siège

III/ Campagne d'emplois Enseignants et BIATSS 2015

Le Président introduit la campagne d'emplois en mentionnant quelques éléments de contexte. Il indique que cette campagne d'emplois s'inscrit dans un contexte national tendu aux niveaux budgétaire et financier. Il précise également que la dotation (non notifiée à ce jour) allouée à l'établissement ne prendra pas en compte tous les facteurs d'évolution de la masse salariale : GVT positif, cotisations pensions civiles des emplois Sauvadet, revalorisation catégorielles des agents de catégories C et B, soit environ 8,8 M€ qui ne seront pas compensés par l'État.

Le Président donne la parole à **Madame Sorret** qui présente la campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs et BIATSS 2015 par le biais du diaporama annexé au pv.

Madame Mauriat aimerait que soient explicités les acronymes PACTE et BOE.

Madame Sorret indique que l'acronyme BOE correspond au recrutement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi. Elle explique que les candidats reconnus travailleurs



handicapés, peuvent bénéficier après sélection sur dossier et entretien, d'un recrutement par contractualisation. A l'issue de la session de recrutement, un contrat est passé pour une durée équivalente à celle de la période de stage du corps considéré. Lorsque le contrat arrive à son terme, un entretien avec un jury est organisé afin d'apprécier l'aptitude professionnelle de l'agent :

- L'agent est apte à exercer ses fonctions, il sera titularisé :

- L'agent n'a pas démontré de capacités professionnelles suffisantes, son contrat sera renouvelé pour permettre à l'agent de progresser ;

- L'agent n'a pas fait preuve des capacités professionnelles requises, son contrat ne sera pas renouvelé.

Madame Sorret précise qu'un bureau Handicap a été créé au sein de la DRH depuis le 1^{er} septembre avec le recrutement d'un personnel dédié à cette mission. Elle invite les composantes à réfléchir aux fiches de poste permettant d'accueillir des personnes en situation de handicap et souligne qu'un poste en BAP G de catégorie C n'est pas toujours judicieux.

S'agissant des recrutements dans le cadre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat (PACTE), **Madame Sorret** explique que ce dispositif permet à des jeunes (16 à 25 ans) non ou faiblement diplômés, d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C.

Le PACTE permet d'acquérir une qualification en lien avec l'emploi dans lequel il est recruté, ou éventuellement, le diplôme requis pour accéder à cet emploi.

A l'issue de ce parcours de professionnalisation et après vérifications des aptitudes du candidat par une commission, le candidat peut être titularisé.

Madame Mauriat souhaite avoir des précisions sur les supports d'ATER à mi-temps qui sont affichés par ailleurs en temps plein.

Madame Sorret répond qu'il existe quelques postes d'ATER pérennes à 50% qui correspondent à la dotation initiale attribuée à l'université lors du passage aux RCE. De plus, à la demande des composantes, des postes d'ATER à mi-temps, et non à 50% apparaissent également. La nuance réside dans le fait qu'il s'agit de poste d'ATER à 100% sur lequel deux personnes à mi-temps vont être recrutées. Ces personnels seront payés sur la base d'un demi-ATER 100% et non sur la base d'un ATER 50% plus onéreux pour l'établissement.

Madame Mauriat note que les recrutements d'enseignants-chercheurs sont effectués sur la même base que l'an passé, à savoir un tiers de poste mis au concours sur 432 supports vacants. Elle remarque également qu'un certain nombre de poste de maitres de conférences ou de professeurs deviennent des contrats précaires : ATER ou contractuels.

Le Président dans un premier temps fait remarquer qu'il s'agit d'une demande des composantes. Dans un second temps, il énonce qu'aujourd'hui on ne parle plus de postes, mais de masse salariale qui va permettre de recruter des personnels administratifs, techniques, enseignants, enseignants-chercheurs. C'est la raison pour laquelle dans ces propos introductifs, il précisait que le GVT par exemple, n'était plus financé par l'état.

Madame Mauriat indique qu'il y a deux faits qui sont défavorables à l'université : d'abord le passage aux RCE qui fait que l'université doit gérer et assumer les coûts de masse salariale et ensuite une baisse des dotations. Le résultat sur la campagne d'emplois



se traduit par des recrutements sur des postes précaires parfois souhaités, mais également par soucis d'économie.

Elle ajoute qu'il va devenir de plus en plus difficile de recruter des étudiants en doctorat et les faire postuler sur des postes d'enseignement supérieur compte-tenu de la pénurie de postes ouverts aux concours et des perspectives de carrière. Elle fait remarquer que toutes les universités françaises mettent en place des procédures de décalage et souligne que l'emploi scientifique est dans une situation critique.

Le Président rejoint Madame Mauriat sur la diminution des dotations. Néanmoins il rappelle l'obligation de produire un budget et une campagne d'emplois dans ce contexte difficile.

Cependant, après avoir discuté avec les composantes, il souligne que l'établissement peut améliorer son fonctionnement afin d'être plus efficient.

Monsieur Bourson note que cette année encore la variable d'ajustement est la masse salariale. Jusqu'à présent, les postes étaient ouverts au regard des besoins émanant de l'offre de formation. Aujourd'hui on parle de masse salariale avec une contrainte sur les emplois et par conséquent sur les conditions de travail ce qui ne peut convenir à son organisation syndicale.

Le Président déplore le non financement de certains facteurs d'évolution de la masse salariale, ceci étant il répète la nécessité d'élaboration de la campagne d'emplois et du budget.

Monsieur Bourson se souvient des discussions de 2010 concernant le Plan Campus et des sites qui allaient être «abandonnés» du fait de la réalité des finances. Il déclare que la réunion des trois universités devrait se faire à moyens constants.

Le Président répond que pour réaliser les opérations réalisées dans le cadre du Plan Campus, il aurait fallu plusieurs CPER.

Monsieur Pena fait remarquer que la masse salariale représente 80% du budget de l'université, et qu'au regard du poids de cette dépense, on ne peut pas considérer que ce poste soit impacté par les contraintes budgétaires car il reste la dépense principale. Selon lui, si on estime que la masse salariale est sanctuarisée au travers des postes, il demande alors où se trouve la variable d'ajustement. Il indique que parfois l'offre de formation est supérieure aux moyens de l'établissement, donc génératrice d'heures complémentaires. Il propose que la prochaine offre de formation se fasse en adéquation avec les moyens de l'université.

Monsieur Oroffino partage les avis des différentes organisations syndicales sur cette campagne d'emplois. Il ne saurait se satisfaire d'une campagne d'emplois qui ne se bat pas pour étoffer l'encadrement dans les composantes et ainsi éviter certains échecs.

Madame Mauriat s'agissant des personnels BIATSS note des suppressions de postes qui correspondent à des emplois gagés. Elle souhaiterait être éclairée sur ce point.

Madame Sorret répond que s'agissant des emplois gagés, l'université en comptait déjà un certain nombre et que la mise en œuvre du dispositif Sauvadet est venu augmenter cet effectif faute de création d'emplois de titulaires pour asseoir les personnels recrutés. Par conséquent l'établissement supprime les emplois gagés libérés par les agents titulaires qui occupaient ces supports, qui décomptent du plafond «Etat» mais sont financés sur



ressources propres afin qu'il ne reste plus affichés comme postes «Etat». En parallèle l'université valide le recrutement d'agents non titulaires assis sur des supports du plafond «établissement» et financés sur ressources propres. Elle précise que la campagne d'emplois ne portant que sur les supports «Etat», les suppressions d'emplois gagés y figurent mais pas les créations d'emplois sur ressources propres.

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs et BIATSS pour l'année 2015 par 22 voix pour et 5 voix contre.

IV/ Budget de l'université pour l'année 2015

Le Président aborde le contexte dans lequel est présenté le budget de l'année 2015 et donne la parole à Madame Carpentier.

Madame Carpentier présente le budget de l'université pour l'année 2015. (cf diaporama annexé au pv). Elle informe que ce budget est le résultat d'un travail mené par les composantes, les unités de recherches et les directions centrales.

Le Président précise que ce budget a été présenté à Monsieur le Recteur en présence de la DRFIP. Ces derniers font confiance à l'établissement, cependant, ils souhaitent que des mesures soient mises en œuvre pour ne pas continuer à puiser dans le fonds de roulement de l'établissement en dépit du contexte très contraint.

Le Président aurait souhaité que le Recteur mentionne que l'Etat ne prend pas en charge les augmentations de masse salariale à hauteur de 15 M€ environ sur deux années.

Monsieur Souq confirme que l'exercice du contrôle budgétaire est confié au Recteur. Il ajoute que le Code de l'Education fait obligation, pour le Recteur, lorsque l'établissement présente un budget avec la section de fonctionnement en déficit, d'autoriser ou pas le prélèvement sur fonds de roulement.

Dans le cadre du contrôle budgétaire, le Recteur a rencontré la direction générale des services accompagnée des chefs de service, pour faire le point sur toutes les grandes thématiques de l'université : financier, comptable, patrimoine, RH. Cet échange a été long et fructueux.

Le Rectorat comprend la difficulté qu'a rencontré AMU pour produire un budget équilibré et sincère faute de visibilité sur la subvention de charge pour le service public.

La décision du Recteur a été d'autoriser l'établissement à prélever sur son fonds de roulement car il a confiance dans la capacité d'AMU à prendre des mesures permettant de maîtriser les comptes de l'établissement.

Néanmoins, il mentionne que des marges de progression sont envisageables. En effet, la fusion a été un bouleversement énorme et générateur de surcoûts (souhait du Président de prendre en compte l'intérêt des personnels par le biais d'origamu) qui ont vocation à diminuer dans les années à venir.

Monsieur Souq souligne que le levier principal est celui de l'offre de formation qui aujourd'hui n'est pas toujours adaptée aux étudiants.

Il invite également à réfléchir sur la politique tarifaire de l'établissement en matière de prestations de formation continue ou de recherche vendues parfois en deçà du coût de revient.

Monsieur Reljic demande si on a vision de la durée du GVT positif. Ensuite il aimerait savoir si l'Etat a honoré la dotation attendue relative aux primes de fin d'année pour les BIATSS, et si non, comment l'université va gérer cette dépense.



Le Président répond qu'à ce jour l'Etat n'a toujours pas versé de dotation supplémentaire, ce qui signifie que l'établissement va faire une avance. S'agissant du GVT, il fait remarquer que les personnels souhaitent partir à la retraite de plus en plus tard, ce qui ne permet pas d'établir de prévisions stables.

Monsieur Souq ne serait pas surpris qu'un certain nombre d'éléments de la masse salariale, notamment le GVT soient partiellement compensés par une dotation supplémentaire sur 2015.

Le Président aimerait connaître le montant réel des dotations dont pourra disposer l'établissement pour le fonctionnement de l'université car aujourd'hui il existe beaucoup d'incertitudes.

Madame Mauriat note que la Fondation AMU est en déficit en fonctionnement.

Madame Carpentier répond qu'afin de procéder à des appels d'offres l'an passé l'établissement a volontairement abondé au fonds de roulement de la Fondation.

Madame Mauriat demande d'établir des diagnostics avant de décider qu'une formation est coûteuse. Elle ajoute qu'une formation même coûteuse peut correspondre à un besoin. Elle énonce que les marges de manœuvre de l'université ne sont pas considérables et elle rappelle que ce sont les dotations de l'Etat qui permettent aux universités de fonctionner.

Le Président répond qu'il est d'accord avec les propos de Madame Mauriat, mais que pour être totalement objectif, l'établissement a quelques ajustements à faire.

Monsieur Bourson souhaite revenir sur le degré de dépendance : ratio entre les ressources propres et les produits encaissables. Il note que ce ratio passe de 22 % l'an passé à 24 % cette année et il y voit un danger.

Madame Carpentier indique qu'il faut le lire dans l'autre sens.

Le Président indique qu'il s'agit d'approches différentes. Madame Carpentier considère qu'avoir plus d'indépendance est bénéfique à l'établissement alors que Monsieur Bourson considère que c'est l'Etat qui doit financer la majorité des dépenses de l'université.

Monsieur Bourson souhaiterait savoir pourquoi l'université n'utilise pas l'intégralité des ETPT.

Madame Sorret répond que le plafond d'emplois est constitué de deux éléments : d'abord le plafond d'emplois notifié par l'Etat, qui a été calculé de façon théorique au moment du passage aux responsabilités et compétences élargies et qui évolue a minima. Elle indique que ce plafond est supérieur par rapport à la masse salariale dévolue. A ce plafond d'emplois «Etat», s'ajoute le plafond des emplois financés sur ressources propres. Ce dernier est amené à croitre du fait, par exemple, des recrutements opérés sur la Fondation A*Midex, (recrutements de personnels non titulaires sur ressources propres). Le plafond d'emplois soumis au vote est constitué de l'addition d'un plafond «Etat» et du plafond «ressources propres», qui constituent le plafond d'emplois de l'établissement. Elle ajoute qu'il est nécessaire pour l'établissement d'être en sous consommation du plafond Etat par rapport à la dotation attribuée.



Monsieur Souq complète en indiquant qu'aucune université n'est en capacité de saturer son plafond d'emplois Etat. Il s'interroge sur la pertinence de la notion de plafond d'emplois dans la gestion de la masse salariale.

Madame Escalier indique que le plafond d'emplois d'Etat et la masse salariale déléguée depuis le passage aux RCE ne sont plus corrélés. En effet, la masse salariale déléguée a été calculée en fonction de la capacité qu'avaient les établissements au moment du passage au RCE de saturer plus ou moins leurs emplois. Elle ajoute qu'aucune université ne sature ses emplois à plus de 97%.

Monsieur Bourson demande si les dix emplois liés au projet Harpège seront pérennisés dans le temps.

Madame Escalier répond que les recrutements prévus sont liés à un projet. Ils sont des appuis momentanés aux services pour faire aboutir un projet limité dans le temps. Ils n'ont pas vocation à être pérennisés.

Madame Escalier rappelle que le souhait des personnels désireux de rester sur leur site géographique a été respecté. Les composantes dans lesquelles sont affectés ces agents devraient restituer progressivement des postes, d'abord pour diminuer les dépenses et pour qu'à terme des concours puissent être ouverts afin de pérenniser les agents.

Monsieur Bourson fait remarquer que les budgets ont des répercussions sur l'offre de formation et sur le contenu de ces dernières. Il donne l'exemple de l'IUT qui compte-tenu des difficultés financières ne respecte pas le programme d'enseignement pédagogique national. Cela génère des disparités de diplômes et il redoute que ces diplômes deviennent des diplômes locaux et non plus nationaux.

Le Président précise qu'il a demandé qu'un audit soit mené sur l'organisation de l'offre de formation de l'IUT.

Madame Mauriat fait lecture d'une déclaration qui sera jointe au pv. Ce communiqué intersyndical est relatif au budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur Reljic informe avoir été sollicité pour participer à cette action, mais que son organisation a souhaité dissocier le contexte local du contexte national. Il s'associera aux actions qui vont avoir lieu avec l'intersyndicale néanmoins son organisation souhaite voter le budget de l'université.

Monsieur Oroffino annonce que l'UNEF s'associe à la démarche locale et nationale et informe que son organisation votera contre le budget de l'université.

Le Président propose de voter les différents éléments du budget 2015 :

Le conseil d'administration approuve le budget agrégé de l'Etablissement pour l'année 2015 par 22 voix pour et 5 voix contre.

Le conseil d'administration approuve la présentation des dépenses par destination et par masse du budget de gestion agrégé 2015 de l'établissement par 22 voix pour et 5 voix contre.



Le conseil d'administration approuve la présentation des ressources par origine du budget de gestion agrégé 2015 de l'établissement par 22 voix pour et 5 voix contre.

Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2015 de la Fondation Universitaire AMU par 22 voix pour et 5 voix contre.

Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2015 de la Fondation IMERA par 22 voix pour et 5 abstentions.

Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2015 de la Fondation A*MIDEX par 22 voix pour et 5 voix contre.

Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2015 de l'Institut Interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juive par 22 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2015 du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS), par 25 voix pour et 2 voix contre.

Le conseil d'administration approuve l'EPRD 2015 de la Coordination Nationale pour la Formation en Microélectronique (CNFM), par 24 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Le conseil d'administration approuve les plafonds d'emplois suivants adoptée par 22 voix pour et 5 voix contre.

Plafond d'emploi GLOBAL : 8 028 ETPT Plafond d'emplois Etat : 6 733 ETPT

Plafond d'emploi Ressources propres : 1295 ETPT

Le conseil d'administration approuve le plan pluriannuel d'investissement de l'Université d'Aix-Marseille, par 22 voix pour et 5 abstentions.

Le conseil d'administration approuve le Budget Propre Intégré de l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix-Marseille par 22 voix pour et 5 voix contre.

Le Président remercie l'ensemble des services et des personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget.

Madame Mauriat souhaite savoir si les heures complémentaires sont globalisées selon les types de formation : initiale ou continue.

Le Président répond que cette année il n'a pas eu de différentiation mais que c'est un sujet de réflexion.

Monsieur Reljic insiste pour que les directeurs et directrices relayent le message de remerciements du Président et de l'ensemble du conseil d'administration aux personnels, et que cela soit notifié dans le PV.



V/ Indemnité pour les personnels non enseignants des catégories C et B

Madame Sorret informe que le Ministère a décidé de mettre en place une indemnité de 50 euros pour les personnels titulaires de catégorie B et de 100 euros pour les personnels de catégorie C.

Elle rappelle que le montant de cette indemnisation n'a pas encore été notifié à l'université. Ce versement devrait avoir lieu sur le traitement de février sous réserve du versement de la dotation correspondante par le Ministère. Le coût de la mesure est estimé à 142 000 euros à l'échelle d'AMU. Concernant les modalités de paiement, elles passeraient par le canal de l'intéressement car c'est un dispositif existant et déjà voté.

Madame Escalier mentionne qu'il est paradoxal de voter une mesure décidée par l'Etat, cependant les établissements étant autonomes, ils peuvent refuser le versement de cette indemnité.

Madame Napierala précise que son organisation s'abstiendra compte tenu de la proratisation de la prime.

Madame Escalier précise que toutes les primes statutaires sont proratisées en fonction du temps de travail de l'agent.

Monsieur Bourson indique que l'origine de la prime est une compensation du gel du point d'indice. Il fait remarquer que la catégorie A a été oubliée alors qu'elle supporte également le gel du point d'indice.

Monsieur Bourson indique que son organisation s'abstiendra sur ce vote.

Le conseil d'administration approuve sous réserve du versement de la dotation du Ministère, le versement d'une indemnité aux personnels titulaires, proratisée en fonction de leur quotité de temps de travail, à raison de 50 euros pour les personnels BIATSS de catégorie B et de 100 euros pour les personnels BIATSS de catégorie C par 22 voix pour et 5 abstentions.

VI/ Convention avec le CROUS, relative à l'exploitation de structures de restauration dans l'enceinte des locaux de l'université

Monsieur Bony indique que cette convention concerne aussi bien les étudiants que les personnels qui pourront bénéficier de points de restauration gérés par le CROUS sur l'ensemble des sites et des campus d'AMU.

Cette convention permet d'harmoniser les services de restauration sur l'ensemble des sites, et de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Le CROUS s'engage à gérer l'ensemble des points de restauration, à offrir un certain nombre de prestations, à prendre en charge les contrats spécifiques relatifs à l'installation des équipements utilisés. Il s'engage également sur un plan d'investissement sur certains lieux de restauration. L'université quant à elle assurera les charges du propriétaire avec un plan d'investissement moins important.

Monsieur Bony déclare que cette convention a été approuvée en conseil d'administration du CROUS et que si elle est approuvée par le conseil d'administration ce jour, elle sera mise en application à compter du 1^{er} juillet 2015.

Monsieur Provansal considère qu'il est positif d'avoir davantage de cohérence néanmoins il s'interroge sur les sites isolés tels que Gap, Salon, Arles ...



Monsieur Bony répond que le CROUS ne peut pas démultiplier les points de restauration sur ces sites, mais qu'il existe des possibilités de conventions en certains endroits avec les organismes gérant ces lieux de restauration.

Monsieur Oroffino indique que son organisation est très satisfaite, notamment sur la question des cafétérias en Faculté d'Economie et Gestion. Il souligne que si le CROUS ne peut pas multiplier les lieux de restauration c'est par manque de moyens, et également faute d'un nombre suffisant d'étudiants.

Madame Le Maout indique que son organisation ne se satisfera pas d'un 100% CROUS et regrette que certains étudiants et personnels soient laissés pour compte faute de partenariat avec le secteur privé.

Madame Mauriat s'interroge sur le site d'Aix-en-Provence qui doit stopper ses activités de restauration fin juillet 2016.

Monsieur Bony indique qu'il s'agira toujours du CROUS mais simplement que le lieu de restauration va être déplacé dans le cadre de l'opération Campus.

Le conseil d'administration approuve la convention avec le CROUS relative à l'exploitation de structures de restauration dans l'enceinte des locaux de l'université par 26 voix pour et 1 abstention.

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

Fait à Marseille, le 09 janvier 2015

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND